



Contrat d'accueil chez une assistante maternelle
de la crèche familiale

Entre l'assistante maternelle, Madame

Et

Nom-Prénom du parent :

Nom-Prénom du parent :

Pour l'enfant (nom et prénom) :

Né(e) le :

Adresse domicile :

Téléphone domicile :

N° CAF ou MSA :

Portable du papa :

Portable de la maman :

Lieu de travail du papa :

Téléphone travail du papa :

Lieu de travail de la maman :

Téléphone travail de la maman :

Composition de la famille (frères - sœurs - personnes à charge) :

N.B : N'oubliez pas de nous informer de tous changement (adresse, téléphone...) afin de rester joignable.

PARENTS ET ASSISTANTE MATERNELLE

L'accueil est un moment important pour l'enfant, pour vous parents et pour vous assistante maternelle.

Prenez le temps de faire connaissance afin d'instaurer un climat de confiance et de respect mutuel.

Dans l'intérêt de l'enfant, une cohérence éducative sera recherchée entre vous afin d'assurer une continuité dans les soins, l'éducation et la socialisation de l'enfant, mais l'assistante maternelle n'est pas là pour remplacer les parents.

L'enfant va devoir s'adapter à deux univers, deux manières de vivre différentes et complémentaires, c'est pourquoi, vous devrez l'aider à tisser des liens en l'accompagnant dans son nouvel environnement.

Parents, soyez attentifs à la présence des autres enfants accueillis en même temps que le vôtre. N'oubliez pas que l'assistante maternelle à une vie privée.

De votre côté, assistante maternelle, vous êtes tenue à la discrétion vis-à-vis des familles et des enfants.

Si vous avez des souhaits particuliers qui vous tiennent à cœur, ce contrat d'accueil est là pour les exprimer.

Points particuliers :

RYTHME DE VIE DE L'ENFANT

Tout au long de l'accueil, vous parents, assistante maternelle et directrice de la crèche familiale consacrerez régulièrement un temps d'échange sur le quotidien de l'enfant.

L'arrivée chez l'assistante maternelle

- ↪ Dans l'intérêt de l'enfant, et dans la mesure du possible, il est souhaitable qu'une période d'adaptation d'une semaine soit prévue avant l'accueil régulier. Cette période peut être modulée en fonction de chaque enfant.
- ↪ C'est un moment privilégié et particulier pour chaque enfant.
- ↪ Pour lui permettre de se sentir accueilli, prenez le temps, la séparation sera plus facile.

Les habitudes de l'enfant

- ↪ Le doudou : A-t-il un doudou ? oui non
A quels moments de la journée ?
- ↪ La tétine : A-t-il une tétine ? oui non
A quels moments de la journée ?
- ↪ Le portage : A-t-il l'habitude d'être porté ? oui non
A quels moments de la journée ?
Comment ?

A quoi s'intéresse l'enfant ? (livres, musique, jeux d'encastrement...)

➤

L'enfant est-il habitué à jouer :

- | | | |
|-----------------------|------------------------------|------------------------------|
| Un peu seul | oui <input type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |
| Avec un adulte | oui <input type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |
| Avec d'autres enfants | oui <input type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |

Le Matériel

↪ La crèche familiale fournit :

↳ Les parents fournissent :

📁 Les repas

Le repas est un temps fort de l'accueil de l'enfant.
Il doit être un moment de détente, de plaisir et de convivialité.
C'est un temps fort d'apprentissage.

Les repas sont fournis par l'assistante maternelle.

Le déroulement des repas pour le tout petit :

⇒ En cas d'allaitement : organisation et mise en place

⇒ Le biberon :

Quel lait est utilisé :

Quelle eau est utilisée pour sa préparation :

Comment faites-vous chauffer le biberon :

A quelle température est-il pris :

Quels sont les intervalles à respecter entre deux biberons :

Indiquez ses horaires habituels :

Indiquez la quantité :

Quelles sont les habitudes du bébé au moment du repas : (biberon donné dans les bras, pause au milieu, pot, etc ...)

Le déroulement des repas pour les plus grands :

La diversification sera commencée par les parents, qui en informeront l'assistante maternelle au fur et à mesure

⇒ Mange-t-il ? installé dans une chaise haute
 à table avec un rehausseur
 sur les genoux

⇒ Que mange l'enfant ? des petits pots des purées maison
 mixé avec de petits morceaux

Indiquer en détails, les quantités et le contenu d'un repas type :

.....

⇒ Quand l'enfant prend-il ses repas ?

Indiquez ses horaires habituels

Mange-t-il seul à des moments précis ou en famille autour de la table

⇒ A-t-il un dégoût pour un ou plusieurs aliments précis oui non

Si oui, lesquels

⇒ Est-ce qu'il boit pendant les repas oui non

Si oui, quelle boisson

(veillez à limiter les boissons sucrées)

⇒ Remarques particulières (à propos de l'usage des sucreries ou des boissons sucrées, ...):

.....

⇒ Hygiène autour des repas

Le lavage des mains avant et après le repas est primordial. A partir d'un certain âge, on peut y associer le brossage des dents.

Le sommeil

↪ Un sommeil de qualité est indispensable au bon développement de l'enfant. Les instants de repos doivent être pris dans un lieu habituel et adapté.

↪ C'est un besoin qui varie d'un enfant à l'autre et en fonction de l'âge. Il est important de tenir compte des rythmes et des rites particuliers à chaque enfant.

↪ Rappel : Les recommandations nationales en matière de couchage du tout petit impose de mettre l'enfant sur le dos. Par conséquent, l'assistante maternelle ne pourra en aucun cas, sauf sur prescription médicale, mettre l'enfant sur le ventre durant son sommeil.

↪

Le déroulement des siestes

Comment l'enfant manifeste-t-il sa fatigue ?

Quelles sont ses habitudes d'endormissement ? (berceuse musicale, volets ouverts-fermés, doudou, porte ouverte, position de couchage ...)

Est-il sensible aux bruits alentours ? oui non

Est-il propre pendant la sieste ? oui non

Horaire ou durée approximatives des siestes :

Matin : de à Après-midi : de à
durée durée

Pour des raisons d'hygiène et d'intimité, le matériel de couchage est propre à chaque enfant.

Remarques particulières :

L'acquisition de la propreté

L'éducation à la propreté se fera à l'initiative des parents.

L'assistante maternelle, en accord avec les parents, poursuivra cet apprentissage.

Une initiation trop précoce peut occasionner un apprentissage difficile. Il est important de ne pas brusquer l'enfant.

Les conditions pratiques : sur le pot aux toilettes avec un réducteur

Les demandes viendront de l'enfant : oui non

Faudra-t-il le solliciter : oui non

Si oui, à quels moments plus particulièrement ?

Vos remarques :

.....

Concernant le transit de votre enfant, veuillez indiquer la fréquence des selles et tout autre élément à savoir sur le sujet :

LA SANTÉ DE L'ENFANT

Se référer au protocole médical à destination des familles

L'hygiène

Sauf exception, et accord avec l'assistante maternelle, l'enfant arrivera à son domicile propre et vêtu pour la journée.

Les fournitures telles que le linge de corps, les tenues de rechange ou les biberons seront fournis par les parents.

Suggestion d'un contenu type de sac à langer (0 à 3 ans) :

- Du linge de corps et des vêtements marqués au nom de l'enfant (1 tenue complète de rechange, plus au moment de l'acquisition de la propreté),
- Des chaussons,
- Bonnet, écharpe et gants l'hiver,
- Chapeau et crème solaire l'été,
- L'objet préféré de l'enfant, sa tétine avec boîtier de rangement,
- Un thermomètre individuel,
- Le carnet de santé sous enveloppe cachetée.

On adaptera le contenu, en ajoutant par exemple une brosse à dents et du dentifrice.

Remarques :
.....

En cas d'urgence, l'assistante maternelle préviendra d'abord les services d'urgences (SAMU, pompiers....), puis la directrice de la crèche, puis les parents, dans les plus brefs délais.

La décision du choix de l'établissement où sera envoyé votre enfant appartient à l'équipe médicale d'urgence, selon la gravité de son état.

Remarques :

Animaux domestiques

Animaux présents chez l'assistante maternelle :

.....

Contacts autorisés par le ou les parents en présence de l'assistante maternelle (habituelle ou de remplacement) :

oui non

Départ de chez l'assistante maternelle

Comme l'arrivée, le départ est un moment chargé en émotions que l'enfant a du mal à gérer. Content de retrouver ses parents, il a aussi du mal à quitter ses activités et les petits copains. Parents et assistante maternelle, vous pouvez l'aider à partir en échangeant lors de ce moment particulier.

Jours et heures d'accueil

Les parents s'engagent à confier à la crèche familiale leur enfant selon les horaires habituels suivants :

Horaires réguliers :

- Lundi de ____ h ____ à ____ h ____
- Mardi de ____ h ____ à ____ h ____
- Mercredi de ____ h ____ à ____ h ____
- Jeudi de ____ h ____ à ____ h ____
- Vendredi de ____ h ____ à ____ h ____
- Samedi de ____ h ____ à ____ h ____

Nous nous engageons donc à un forfait de H par mois.

Périodes de vacances :

L'enfant sera confié à la crèche familiale

- pendant les petites vacances scolaires
- pendant les grandes vacances scolaires

Horaires irréguliers et imprévisibles :

En cas d'irrégularité temporaire ou régulière dans les horaires, un accord est passé.

Le contrat doit être signé par chaque parent qui est détenteur de l'autorité parentale de l'enfant, quelque soit la situation familiale actuelle.

En cas d'accord, les conditions sont les suivantes :

Fait à Mamers, le

(faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »)

Le parent,

Le parent,